Certfié conforme

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD **2023**
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise AB IMMO GRAND PARIS - SIREN : 909743965 ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE						N clos le 31/12/2022
Ventes de marchandises	dont export et livraisons intracommunautaires	209		210		
Production vendue biens		215		214		
Production vendue services		217		218		**36 873**
Production stockée				222		
Production immobilisée				224		
Subventions d'exploitation reçues				226		
Autres produits				230		**17**
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232		**36 890**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				234		
Variation de stock (marchandises)				236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				240		
Autres charges externes	dont crédit-bail mobilier		immobilier			242	**32 594**
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)	243		244		
Rémunérations du personnel				250		
Charges sociales				252		
Dotations aux amortissements				254		**315**
Dotations aux provisions				256		
Autres charges — Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259		262		**788**
Autres charges — Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260				
	Total des charges d'exploitation (II)			264		**33 697**
1 - Résultat d'exploitation (I - II)				270		**3 193**
Produits financiers	**(III)**			280		
Produits exceptionnels	**(IV)**			290		
Charges financières	**(V)**			294		
Charges exceptionnelles — Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	**(VI)**	347		300		
Charges exceptionnelles — Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348				
Impôts sur les bénéfices	**(VII)**			306		**479**
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)				310		**2 714**

B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2	312	**2 714**	314	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles		316			
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		318	**0**		
Provisions non déductibles		322	**0**		
Impôts et taxes non déductibles		324	**479**		
Divers dt intérêts excédentaires 247	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC 248	330			
Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier	(Part de loyers de réintégration) 249	251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	

Déductions								
	Entreprise nouvelle	986		Zone franche urbaine	987		342	
	Reprise d'entreprise en difficulté	981		Jeune entreprise innovante	989			
	Zone restruct. défense	127		Zone revitalisation rurales	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser	991		Investissements outre mer	344			
	ZFANG 44 quaterdecies	345		Zone de développement prioritaire	993			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD	992						
Dont divers	Créance report en arrière du déficit				346		350	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				645			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				648			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641			
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649			

Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	**3 193**	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)		356			
Déficits antérieurs reportables				360	**0**
Résultat fiscal après imputation des déficits	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	**3 193**	372	

Certifié conforme

1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD **2023**

cerfa

N° 15948 * 05

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise | AB IMMO GRAND PARIS - SIREN : 909743965 | Néant ☐

Durée de l'exercice en nombre de mois | 13 | Durée de l'exercice précédent | |

Exercice N clos le | 31/12/2022 |

	ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012		
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016		
	Immobilisations corporelles	028	**908**	030	**315**	**594**
	Immobilisations financières (1)	040		042		
	TOTAL I (5)	044	**908**	048	**315**	**594**
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052		
	Stocks marchandises	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068	**3 601**	070		**3 601**
	Créances autres (3)	072	**1 008**	074		**1 008**
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	**22 104**	086		**22 104**
	Charges constatées d'avance	092		094		
	TOTAL II	096	**26 713**	098		**26 713**
	TOTAL GENERAL (I + II)	110	**27 622**	112	**315**	**27 307**

	PASSIF		Exercice N NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	120	**1 000**
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées	130	
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...	131	132	
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	**2 714**
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	TOTAL I	142	**3 714**
Provisions pour risques et charges	**TOTAL II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés	166	**28**
	Autres dettes (dt cptes courants d'associés de l'exercice N	169	**1 717**	172	**23 565**
	Produits constatés d'avance	174	
	TOTAL III	176	**23 593**
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	180	**27 307**

RENVOIS								
	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	**908**
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

A.B Immo Grand Paris
Société par actions simplifiée
187 Rue Marcadet
75018 Paris
Au Capital de 1 000,00 EUROS

909 743 965 R.C.S. Paris

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS**,**

Le Trente Juin

A dix heures

Au siège social de la société ci-après nommée.

Les membres de la société dénommée **A.B Immo Grand Paris SAS**, société par actions simplifiée au capital de **1 000 €, 909 743 965 R.C.S. Paris**, se sont réunis au siège situé au **187 Rue Marcadet 75018 Paris**, en assemblée générale extraordinaire, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- **Madame BAMBA Amina**
- **Madame HEBERT Sabrina Elodie**

Toutes régulièrement convoqués.

(les "Actionnaires")

Seuls Actionnaires de la Société et représentant en tant que tels, la totalité des actions sociales composant le capital de la Société.

- L'Assemblée est présidée par **Madame BAMBA Amina**, en sa qualité de Présidente.

- Après avoir pris connaissance des documents suivants :
- le rapport de gérance ;
- la feuille de présence ;
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

II - Après avoir constaté que l'ordre du jour porte sur les points suivants :

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant: **Assemblée Générale Ordinaire annuelle.**

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :
les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2022 ainsi que l'inventaire ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les actionnaires lui donnent acte de cette déclaration.
Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.
Il déclare la discussion ouverte.
Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉSOLUTION- Approbation des comptes sociaux

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée approuve les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce telles qu'elles lui ont été présentées dans le rapport de la gérance.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION- Affectation du résultat
Après analyse et synthèse du résultat de l'exercice 2022 et les exercices antérieurs Les actionnaires constatent :
- Que les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 font ressortir un bénéfice comptable de **2.714,17 euros**;
- par conséquent le solde au 31 décembre 2022 sera de **2.714,17 euros** ;

Par conséquent ils décident d'affecter ce solde comme suit :

- Réserve légale **100,00 euros**
- Report à nouveau **2.614,17 euros**

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée approuve le rémunération et honoraires perçu par le président de la société durant l'année 2022. Les cotisations sociales afférentes à cette rémunération seront prises en charges par la société. La gérance aura aussi le droit au remboursement des frais avancés par elle pour le compte de la société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs à **Madame BAMBA Amina** pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole. La séance est levée à onze heures trente.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.
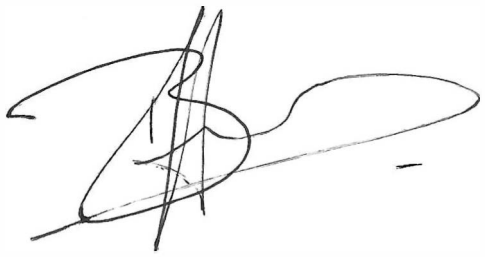
Signatures des associés présents ou représentés :